

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX JUILLET (06/07/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), **Adjoint**,
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Marie CAVALIE (représentée par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VÉLA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE - PETITE ENFANCE- AFFAIRES SCOLAIRES

14 – 06 juillet 2023

14. *Modification du règlement intérieur des ALSH Municipaux*

Rapporteur : Madame GAYET.

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°41 du conseil municipal du 23 septembre 2021 approuvant le règlement intérieur des centres de loisirs municipaux,

Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 7 juillet 2021 fixant les différents tarifs appliqués aux familles,

Considérant l'ouverture en septembre 2023 d'un centre de loisirs pour adolescents,

Considérant qu'il convient donc de modifier ce règlement intérieur afin d'établir un règlement commun aux différents accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la ville de Moissac.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement ainsi modifié.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur des accueils de loisirs municipaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à le revêtir de sa signature et à en assurer toute la communication.

Pour copie conforme

Moissac, le 11 juillet 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :